

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 31/01/2023
DECISION N° 20230131_B_008

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : pouvoir
à M. VIAL, Christine BONNEFOY : pouvoir donné à
M.GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
**Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec
la Crèche Les Enfants de Saint Just Malmont pour le ménage des locaux**

Le Bureau,

N° 20230131_B_008

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement
à passer avec la crèche associative Les Enfants de Saint Just Malmont pour
le ménage de ce bâtiment au vu de l'utilisation des locaux par le relais « La
Semène des Bambins » pour l'année 2023.

La participation annuelle de Loire Semène s'élève à :
Montant : 4 000 €.

- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 31 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

